



# COMITE DIRECTEUR

## PV du 01/07/2024

Date d'affichage : 03/07/2024

**Présidence de :** M Fk Poret.

**Présents :** Mmes B Gosset, C Loisel, Mrs J-C Dagbert, C Fournier, F Frammery, D Hary, J-M Hénon, S Mille, F Playe, P Quéniart, J Varlet, W Vimeux.

**Assiste :** M Y Augé (Président CDA).

**Excusés :** Mme C Dufour (Directrice administrative), MM. C Dupont, S Lemaitre, E Picot, N Sauvage, G Sergent (CTD).

En ouverture, le Président Poret souhaite la bienvenue aux trois nouveaux élus pour leur premier CD, les deux excusés ont déjà participé à un CD sous une précédent mandature.

**1) Approbation du PV du CD du 06/05/24 affiché le 15/05/24 sur le site.** En l'absence de remarques, ce PV est approuvé à l'unanimité.

**2) Courriers Président/Secrétaire Général :**

Décès :

- Romy Léplinge âgée de 18 mois, fille de Roberto dirigeant à St Martin lez Tatinghem.

- M Quentin Perrault à l'âge de 25 ans, joueur de Boisjean.

Le Président et les membres du Comité Directeur présentent leurs sincères condoléances et leurs sentiments de sympathie à la famille et au club.

Clubs, Municipalités :

- Fruges : exclusion du club de M Cambre Florian à compter du 14/05/24.

- Ambleteuse : PV d'AG extraordinaire décidant de créer un groupement de jeunes avec Wimereux.

- Rinxent Futsal : PV d'AG de dissolution du club.

- Auchy les Hesdin : candidature pour accueillir l'AG d'automne.

- St Martin lez Tatinghem : candidature pour accueillir l'AG d'automne.

- Outreau : nouveau président M José Péreira suite à la démission de Mme Sylvie Deletoille, merci pour les services rendus.

- Beaurainville : Président M Nicolas Aubriot, secrétaire M Dimitri Duhamel en remplacement de M Patrice Lavignon, merci pour les services rendus.

- Samer : démission de M Yves Anquez et Mme Laure Anquez, respectivement président et secrétaire du club, remerciements pour les services rendus.

Ligue Hauts de France/FFF :

- La FFF, via la LFHF, nous informe que trois licenciés de notre District sont frappés d'une interdiction de prise de licence (ou d'encadrement) suite à des condamnations dans la vie privée.

**3) Fermeture des bureaux durant les congés :** du 12/07/24 16H00 au 29/07/24 14H00. Durant cette période en cas d'urgence contacter le Secrétaire Général M D. Hary 0670253788 ou mieux dhary@cotedopale.fff.fr.

**4) Décisions du début de saison :**

Pour la présente saison et en application de nos Statuts, les signataires des chèques sont : MM Poret, Hénon, Quéniart et Dagbert. Pour les montants supérieurs à 10000 euros, deux de ces 4 signatures sont nécessaires.

MM Poret et Hary sont les personnes autorisées à faire appel conjoint d'une décision au nom du Comité Directeur.

Le Président, le Secrétaire Général et les membres du Comité Directeur, sur demande du Président, sont autorisés à des déplacements autres que pour se rendre au siège du District pour représentation de celui-ci auprès des instances ou pour répondre à des invitations de clubs. Cela peut entraîner des remboursements de frais de déplacement.

Pour les procédures d'urgence (arrêté tardif, forfait) le Comité Directeur donne pouvoir à M Hary, Secrétaire Général pour les gérer.

Les personnes non licenciées ne seront plus convoquées aux réunions où elles devaient siéger.

-Compétitions :

La validation des dérogations sera faite de la façon suivante :

Championnats senior (masculin/féminin) : M Hénon

Coupes senior (masculin/féminin) : M Hénon

Foot diversifié : Mrs Lemaitre ou Hénon

Jeunes (à 11/FER/Coupes) : M Fournier

En cas de nécessité, MM Hénon ou Hary pourront valider les dérogations de toutes les compétitions.

5)Projet de planning des réunions de CD/Bureau : ce dernier est proposé par le Secrétaire Général :

**PLANNING 2024/2025**  
**COMITE DIRECTEUR/BUREAU**  
18H30 sauf avis contraire

COMITE DIRECTEUR	BUREAU
Samedi 31/08/24 9H30	
	Lundi 30/09/24
Lundi 07/10/24 Consultative	
	Lundi 04/11/24
Samedi 09/11/24 AG St Martin lez Tatinghem (matin)	
Lundi 02/12/24	
Samedi 04/01/25 10H00 (vœux)	
	Lundi 06/01/25
Lundi 03/02/25	
	Lundi 03/03/25
Lundi 07/04/25	
	Lundi 05/05/25
Lundi 30/06/25	

Toutes ces dates sont données à titre indicatif

6)Composition CD/Bureau/Commissions :

**ANNUAIRE 2024-2025**

**COMITE DIRECTEUR**

**Président** : M Franck PORET

**Président Délégué** : M Jean-Michel HENON

**Vice-Présidents** : MME Carole LOISEL - M Claude FOURNIER

**Secrétaire Général** : M Dominique HARY

**Secrétaire Adjoint** : M Stéphane MILLE

**Trésorier Général** : M Patrick QUENIART

**Trésorier Adjoint** : M Jean-Claude DAGBERT

**Représentante des Féminines** : MME Bernadette GOSSET

**Représentant des Arbitres** : M Francis FRAMMERY

**Représentant des Médecins** : M Docteur Nicolas SAUVAGE

**Représentant des Éducateurs :** M Eric PICOT

**Membres :** MM Claude DUPONT - Sylvain LEMAITRE - Freddy PLAYE Jacques VARLET - William VIMEUX.

**Membres consultants :** MME Corinne DUFOUR (Directrice administrative) - MM Yann AUGÉ (Président CDA) - Gérard SERGENT (CTD).

## BUREAU

**Président :** M Franck PORET

**Président Délégué :** M Jean-Michel HENON

**Vice-présidents :** MME Carole LOISEL - M Claude FOURNIER

**Secrétaire Général :** M Dominique HARY

**Secrétaire Adjoint :** M Stéphane MILLE

**Trésorier Général :** M Patrick QUENIART

**Trésorier Adjoint :** M Jean-Claude DAGBERT

**Membre consultante :** MME Corinne DUFOUR (Directrice administrative).

Les commissions sont prorogées jusqu'au 31/08/2024 sauf :

**-Commissions des coupes seniors :**

**Président :** M Hénon, **membres :** Mme Gosset, Mrs Dehondt, Lahousse, Lannoy.

**-Finances :** Bureau.

**-Gestion des compétitions :**

**Président :** M Hénon, **membres :** Mrs Dagbert, Fournier, Hary, Lemaitre, Mille, Poret. **Membre consultant :** M Quéniart.

**-Révision des Statuts et Règlements :**

**Président :** M Hary, **membres :** Mrs Fournier, Hénon, Poret, Quéniart, Vimeux. **Membre consultante :** Mme Dufour.

**-Terrains et installations sportives et gestion du FAFA :**

**Président :** M J Varlet, **membres :** Mrs Flouret, Lannoy, Macquet, Noël, Sobczak, B Varlet. **Membre consultant :** M Somville.

A noter l'arrêt par le CD du contrat qui liait le District avec une boîte locale de com.

Arrêt ce 12/07/2024 de Anne-Sophie, son remplacement sera vu à la reprise.

**7) Barème financier 2024/2025 :** Le CD valide les barèmes financiers pour 2024/2025.

**8) Le CD valide les classements des arbitres à l'issue de la saison 2023/2024 ainsi que l'affectation de ces mêmes arbitres pour la saison 2024/2025, les classements seront mis en ligne par la CDA.**

**9) La CDA rappelle que pour disputer des matchs de football quel que soit la pratique, le port de lunette de vue « classique » est interdit. Un communiqué à ce sujet sera fait prochainement. Les arbitres vont avoir un message également à ce sujet.**

La Compétition U15 D1 pour la saison 2024/2025 est fixée le samedi après-midi à 15H30.

Le CD autorise la commission de gestion des compétitions à organiser dès 2024/2025 une compétition « Loisirs vétérans à 11 » réservée à la catégorie vétéran uniquement.

## CHAMPIONNAT VETERAN A 11 LOISIRS

### Organisation générale

**Article 1 :**

Le District Côte d'Opale organise un championnat foot loisirs réservé à la catégorie vétérans qui est régi par les règlements généraux de la FFF, les règlements particuliers de la Ligue et par les règlements généraux du District et leurs annexes.

**Article 2 :**

Tous les joueurs et remplaçants figurant sur la feuille de match doivent être titulaires d'une licence loisirs « seniors vétérans »

**Article 3 :**

L'organisation de la compétition, l'homologation des matches et l'établissement des calendriers relèvent de la commission de gestion des compétitions.

Les rencontres se disputent le dimanche à 08h45. Tout autre demande sera étudiée par la commission de gestion des compétitions. Des dérogations pourront être accordées dans les conditions définies à l'article 92 de nos RG.

**Engagements**

**Article 4 :**

L'engagement dans le championnat loisirs vétérans doit être saisi dans Footclubs pour le 15 juillet. Les droits d'engagement seront prélevés

**Système de l'épreuve**

**Article 5 :**

Les équipes se rencontrent par matchs aller et retour

Il n'y a pas de classement

**Article 6 :**

Les équipes sont réparties en poules de 10 équipes en fonction des engagements.

La compétition ne comporte ni montées ni descentes.

Les ententes sont autorisées entre 2 clubs uniquement dans les conditions fixées dans la section 3, paragraphes 5 de nos RG pour les équipes seniors.

Les équipes vétérans n'entrent pas en ligne de compte pour l'application de l'article 9 de l'annexe 13 des présents Règlements Généraux.

**Article 7 :**

Sauf décision de la commission de discipline, de la commission éthique, la CDA ne désigne pas d'arbitres pour les matches du championnat vétérans. L'arbitre bénévole de chaque rencontre est désigné par tirage au sort.

L'arbitre bénévole de la rencontre est désigné conformément à l'article 6 de l'annexe 10 des règlements généraux du District Côte d'Opale

**Article 8 :**

Les rencontres doivent se jouer sur un terrain classé au niveau T7 au minimum.

En cas d'arrêt municipal, le match ne sera pas reprogrammé sauf accord entre équipes.

En cas de remise générale, la journée est reprogrammée par la commission de gestion des compétitions.

**Article 9 :**

Le championnat est régi par les lois du jeu

Chaque équipe sera composée de 11 joueurs dont 1 gardien et de 3 remplaçants avec possibilité d'aligner six mutés dont deux hors période.

Les remplacements pourront être faits lors d'un arrêt de jeu et avec l'autorisation de l'arbitre.

Chaque joueur remplacé devient remplaçant et à ce titre revient sur le terrain.

La numérotation des maillots est obligatoire.

Le club recevant fournit les ballons nécessaires au match.

**Article 10 :**

Une feuille d'arbitrage papier est établie, celle-ci devra être scannée et envoyée via Footclubs pour le dimanche 20h00.

**Article 11 :**

Les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par les commissions compétentes du District en application des RG de la FFF, de la LFHF ou du District et de ses annexes

Les absences pour des réunions sont à signaler à la Directrice administrative par mail 24H00 au préalable.

Les PV des commissions, sauf la discipline et la juridique, sont de la responsabilité de cette commission à faire parvenir sous dix jours à la Directrice administrative, pour affichage.

**10) Questions diverses :**

M Poret signale qu'il va attaquer des travaux de peinture, comme chaque année, dans son ancien bureau qui devient celui de Corinne et le couloir. L'ancien bureau de Corinne devient une petite salle de réunion.

Prochain Comité Directeur le samedi 31/08/2024 à 9H30 à Marquise.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

**Le Président,  
M Franck Poret**

**Le Secrétaire Général,  
M Dominique Hary**